

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MAI 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay conformément à l'arrêté 2020-004 le mardi 10 mai 2022 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es) Carmen Lepage, Marie-Claude Labelle, Mireille Decelles, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général. De plus, la séance est ouverte au public et les mesures sanitaires restent en vigueur.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2022-05-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2022
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 avril 2022
- 4) Adoption du registre des paiements fournisseurs et salaires d'avril 2022
- 5) Dépôt des attestations de participation des élus à une formation portant sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 6) Régie intermunicipale des déchets de la Rouge – Adoption du Règlement 54 décrétant un emprunt de 700 000\$ pour l'achat d'une excavatrice.
- 7) Commission municipale du Québec (CMQ) – Lettre de la vice-présidente à la vérification et dépôt d'audits de conformité
- 8) Parc Georges-Painchaud – Soumission relative aux lampadaires
- 9) Enseigne bureau municipal – Soumission pour travaux préparatoires
- 10) Hangar municipal
- 11) Suivi des dossiers
 - ✓ Garage municipal – Soumission Cabanons Mirabel et Rona
 - ✓ Sentier pédestre BB-Gauthier
 - ✓ Jardin communautaire - Porte
 - ✓ Chemins municipaux - Niveleuse
 - ✓ Permis de construction
 - ✓ Négociation de la convention collective - Rencontre avec le syndicat
 - ✓ Fête nationale
 - ✓ RIDR et Tricentris - Patrouille verte
- 12) Varia
- 13) Correspondance et information
 - ✓ Spectacle d'oiseaux de proie – 22 mai
 - ✓ Distribution d'arbres et de compost – 28 mai
 - ✓ Fête de la pêche – 4 juin
- 14) Période de questions
- 15) Levée de la séance

Adoptée

2022-05-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 12 avril 2022 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

- 2022-05-03 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2022**
- Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 28 avril 2022 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.
- Adoptée
- 2022-05-04 **4. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES D'AVRIL 2022**
- Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;
- Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :
- D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 30 avril 2022 totalisant 51 032.33\$ ainsi que la liste des salaires au 30 avril 2022 totalisant 6 591.87\$.
- Adoptée
- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2200103 à C2200125 et les paiements directs L2200018 à L2200022 totalisant 51 032.33\$ et se terminant le 30 avril 2022;
 - Le registre des salaires dépôts directs portant les numéros D2200096 à D2200109 totalisant 6 591.87\$ (employés) et portant sur la période du 8 avril au 30 avril 2022.
- 2022-05-05 **5. DÉPÔT DES ATTESTATIONS DE PARTICIPATION DES ÉLUS À UNE FORMATION PORTANT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE**
- En vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, E-15.1.0.1* Richard Gagnon, directeur général dépose les attestations de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,
- CONSIDÉRANT QUE** les élus doivent participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les six mois du début de leur mandat et déclarer leur participation au greffier et que rapport doit être fait au conseil.
- Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :
- D'accepter le dépôt des attestations de formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale de tous les élus et du directeur général.
- Adoptée
- 2022-05-06 **6. RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) – ADOPTION DU RÈGLEMENT 54 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 700 000\$ POUR L'ACHAT D'UNE EXCAVATRICE.**
- CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a adopté le Règlement 54 décrétant un emprunt de 700 000\$ pour l'achat d'une excavatrice neuve, année 2022, de marque John Deere, modèle 350P ou son équivalence;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à dépenser une somme de sept cent mille dollars (700 000,00\$) pour les fins du Règlement 54;

CONSIDÉRANT QU' aux fins d'acquitter la dépense prévue par le Règlement 54, la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge est autorisée à emprunter une somme de sept cent mille dollars (700 000,00 \$) sur une période de 10 ans pour l'achat d'une excavatrice

CONSIDÉRANT QUE pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, les dépenses sont réparties entre les municipalités membres et utilisatrices de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge, selon le critère défini à l'article 11 de l'entente intermunicipale;

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement numéro 54 de la RIDR décrétant un emprunt de sept cent mille dollars (700 000\$) pour l'achat d'une excavatrice neuve, année 2022, de marque John Deere, modèle 350P ou son équivalence.

Adoptée

2022-05-07

7. COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – LETTRE DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION ET DÉPÔT D'AUDITS DE CONFORMITÉ

ATTENDU QUE des travaux d'audit de conformité étant obligés, lesquels devant porter sur l'adoption du budget 2021, sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023, et sur les rapports financiers de 2016 à 2020, et ce, pour l'ensemble des municipalités de moins de 100 000 habitants;

ATTENDU QUE l'objet de la démarche vise la vérification du respect de toutes les règles procédurales quant à l'adoption des éléments cités;

ATTENDU QU' à la suite de la réception du travail d'analyse effectué, il en ressort que la Municipalité de Lac-Saguay est conforme en tous points par rapport à chacun des éléments vérifiés relativement à l'adoption du budget annuel pour l'exercice financier 2021;

ATTENDU QU' à la suite de la réception du travail d'analyse effectué par la CMQ relativement au programme triennal d'immobilisations 2021 - 2023 (PTI) il en ressort que la Municipalité n'a pas adopté celui-ci;

ATTENDU QUE le rapport sur les rapports financiers annuels de 2016 à 2020 était d'assurer la conformité à l'encadrement légal applicable et que la Municipalité n'a pas déposé le rapport financier 2016 dans les délais prescrits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyée par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt des audits de conformité de la Commission municipale du Québec (CMQ) et d'en prendre acte ainsi que la lettre acheminée par la vice-présidente à la vérification de la CMQ, madame Vicky Lizotte.

Adoptée

8. PARC GEORGES-PAINCHAUD – SOUMISSION RELATIVE AUX LAMPADAIRES

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

2022-05-08

9. ENSEIGNE BUREAU MUNICIPAL – SOUMISSION POUR TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Constructions Gilles Paquette Ltée au montant de 10 649.89\$ (plus les taxes applicables) pour l'excavation et la préparation du terrain, et ce, afin de permettre l'installation de la future enseigne du bureau municipal préalablement commandé auprès de la compagnie Alex Néon Enseigne et Lettrage.

Adoptée

2022-05-09

10. HANGAR MUNICIPAL

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité accepte la soumission de Cabanon Mirabel pour la livraison d'un garage décrit dans la commande 9790 au montant de \$ 54,540 plus les taxes applicables et avec modification pour les fermes de toits habitables avec pente de toit 7/12 pour un montant supplémentaire de \$ 5,010.00 plus les taxes applicables et une porte de garage de 8 pieds et la municipalité devra recevoir un plan pour la dalle de béton. La municipalité accepte qu'à la signature du contrat par le maire et le directeur général qu'un dépôt de \$ 10,000.00 accompagne la commande.

Adoptée

11. SUIVI DES DOSSIERS

- ✓ Garage municipal – Soumission Cabanon Mirabel et Rona
- ✓ Sentier pédestre BB-Gauthier
- ✓ Jardin communautaire - Porte
- ✓ Chemins municipaux - Niveleuse
- ✓ Permis de construction
- ✓ Négociation de la convention collective – Rencontre avec le syndicat
- ✓ Fête nationale

12. VARIA

13. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- ✓ Spectacle d'oiseaux de proie – 22 mai
- ✓ Distribution d'arbres et de compost – 28 mai
- ✓ Fête de la pêche – 4 juin

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2022-05-10

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Mireille Decelles
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h45

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2022-05-04

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire